

Procès verbal du conseil municipal de la commune de Mas Blanc des Alpilles Séance du 12 août 2025

L'an deux mille vingt cinq et le douze août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GESLIN, maire.

Présents : Laurent GESLIN, maire

Jean-Louis VILLERMY, Sylvie BERTRAND, Patrick DELLA SANTINA, Julie BAYEUL, adjoints au maire,
Éric EYNAUD, Gilles RAMILSON, Magali BRETON, Arnaud GESLIN conseillers municipaux.

Absents : Tony PAFUNDI, Véronique FONTAINE, Natacha BAZIN, Daniela HUGLY, Babette METIFIOT, Florian PORTE.

Secrétaire de séance : Sylvie BERTRAND a été nommée secrétaire de séance

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

La séance a été ouverte à 20 heures 30 par Monsieur le maire.

Points à rajouter à l'ordre du jour : Monsieur le maire soumet à l'approbation des membres présents, la mise à l'ordre du jour des points supplémentaires suivants :

- Approbation des travaux d'aménagement et de création du parking drainant et voirie impasse SICAS ;
- Proposition d'achat de leurs locaux par le cabinet d'avocats ;
- Rectification de la délibération n° 2025-11 concernant la cession des locaux de la maison médicale ;
- Mise à jour du règlement des temps périscolaires.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du conseil du conseil municipal du 30 juin 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

2. Décision modificative n°2 au budget primitif 2025

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à la majorité, décide de régulariser les crédits du budget primitif 2025 et adopte la décision modificative n° 2 au budget de la commune exercice 2025 décrite dans le tableau ci-après :

du 12 août 2025

Section investissement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
INVEST	D	16	1641	38 534,10	38 534,10
TOTAL					38 534,10

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
INVEST	R	13	1323	38 534,10	38 534,10
TOTAL					38 534,10

Section fonctionnement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
FONCT	D	66	66111	1 349,90	1 349,90
FONCT	D	65	65742	-1 349,90	-1 349,90
TOTAL					0,00

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
TOTAL					0,00

TOTAL GENERAL	38 534,10
----------------------	------------------

38 534,10

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

3. Approbation des travaux de voirie chemin de l'ancienne gare

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve les travaux de reprise de voirie au chemin de l'ancienne gare et décide de retenir la proposition du Groupe BRAJA sis à Orange (84), 21 avenue Frédéric Mistral, pour un montant de 85.069,60 € HT.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

4. Approbation des travaux de couverture de l'abside de la chapelle Saint Lambert

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve les travaux de couverture et d'étanchéité de l'abside de la chapelle Saint Lambert par la société MARTINS et l'Art du Toit pour un montant de 7.500,00 € HT.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

5. Approbation des travaux d'aménagement et de création du parking drainant et voirie impasse SICAS

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve les travaux d'aménagement et de création du parking drainant et voirie au niveau de l'impasse SICAS, décide de retenir la proposition du Groupe BRAJA sis à Orange (84), 21 avenue Frédéric Mistral, pour un montant de 42.103,00 € HT.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

6. Proposition d'achat de leurs locaux par le cabinet d'avocats

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la proposition d'achat du cabinet d'avocats pour les locaux sis 7 rue de la Sarriette à Mas Blanc des Alpilles au prix de 2.472,00 € le m² et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la transaction.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

7. Rectification de la délibération n° 2025-11 concernant la cession des locaux de la maison médicale

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la rectification de la délibération n° 2025-11 concernant la cession des locaux de la maison médicale à Monsieur Gaël MAUDOIGT que ce dernier acquerrait en son nom propre ou bien au nom d'une société.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

8. Approbation du règlement intérieur des études surveillées mis à jour

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la mise à jour du règlement intérieur des études surveillées qui se tiendront uniquement les mardis et jeudis à compter du 1^{er} septembre 2025.

Pour	Contre	Abst.
9	0	0

9. Questions diverses

- Fête de la Saint Lambert
- Exposition prochaine de tableaux en mairie
- Point sur les travaux

La séance a été levée à 21 h 21

Sylvie BERTRAND

Signatures :

<i>Laurent GESLIN :</i>	<i>Jean-Louis VILLERMY :</i>	<i>Sylvie BERTRAND :</i>
<i>Patrick DELLA SANTINA :</i>	<i>Julie BAYEUL :</i>	<i>Babette METIFIOT :</i>
<i>Véronique FONTAINE :</i>	<i>Daniella HUGLY :</i>	<i>Magali BRETON :</i>
<i>Natacha BAZIN :</i>	<i>Eric EYNAUD :</i>	<i>Tony PAFUNDI :</i>
<i>Gilles RAMILSON :</i>	<i>Florian PORTE :</i>	<i>Arnaud GESLIN</i>